

de ce dernier pays admettra sans surtaxe les lettres mises à la poste dans le Royaume-Uni, ou dans toute colonie ou possession britannique, qui auront été affranchies au taux de un penny par demi once, marque un pas de plus vers l'adoption du système du timbre de poste impérial de deux centins. Toutefois cette réduction ne s'appliquera pas pour le moment aux lettres venant de l'Australie, dont l'affranchissement restera au taux de deux centins par demi-once.

Par suite de la difficulté éprouvée à déterminer la nationalité des requérants lors de l'examen des réclamations anglaises par la commission de réclamations du Vénézuéla, le gouvernement impérial a décidé d'encourager autant que possible la pratique de l'enregistrement aux consulats britanniques à l'étranger surtout en ce qui concerne les sujets britanniques de l'Amérique Centrale et de l'Amérique du Sud. D'après les nouveaux règlements, tout sujet britannique, a le droit, s'il le désire, d'inscrire son nom dans les registres du consulat britannique et d'obtenir un certificat d'enregistrement pourvu qu'il établisse son droit à la satisfaction de l'agent consulaire ; et une personne de provenance européenne qui se réclame de nationalité britannique par le fait de naissance dans les possessions britanniques et qui produit des preuves satisfaisantes de son identité, et de sa nationalité britannique a aussi droit à l'enregistrement, et à la protection qui en découle. Un sujet britannique ayant deux nationalités a droit à l'enregistrement dans son pays d'origine, quand bien même il n'aurait pas droit à la protection.

L'année 1905 a vu moins de grèves au Canada que toute année précédente de la décade. Le chiffre total a été de 87, tandis qu'en 1901 ce nombre était de 104, 123 en 1902, 160 en 1903, et 103 en 1904. De toutes les grèves de l'année, la plus grave a été celle des mineurs de charbon, à l'emploi de la "Western Fuel Company," à Nanaimo, C.-A. Cette grève commença le 1^{er} juin et continua jusqu'au 30 septembre, jour où elle fut réglée grâce à l'intervention du Député-Ministre du Travail, M. Mackenzie King. La grève affecta directement 700 à 800 mineurs, causant, pendant sa durée, une perte de salaires au montant de \$300,000. Le commerce de la ville de Nanaimo en fut temporairement paralysé et l'île de Vancouver, ainsi que quelques parties de la Colombie Anglaise, souffrirent

Enregistre-
ment aux con-
sulats britan-
niques à
l'étranger.

Dissensions
industrielles
de l'année.